



Mairie de BRETEIL

Service Enfance/Jeunesse

02 99 06 79 68

[animation@breteil.fr](mailto:animation@breteil.fr)

[portailfamilles@breteil.fr](mailto:portailfamilles@breteil.fr)

# Règlement des accueils de loisirs municipaux

Accueils du matin et du soir,  
restauration, Temps d'Activités  
Périscolaires (TAP), centre de  
loisirs

Septembre 2024

---

## Table des matières

---

|  |    |
|--|----|
| <b>RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA MUNICIPALITE</b> ..... | 3  |
| <b>RESPECT DES AUTRES, LES LOCAUX ET DU MATERIEL</b> .....     | 4  |
| <b>RESPONSABILITE ET AUTORISATIONS DE SORTIE</b> .....         | 4  |
| <b>LA RESTAURATION</b> .....                                   | 5  |
| Horaires :.....  | 5  |
| Tarifs :.....  | 5  |
| Téléphone :.....   | 5  |
| Régime alimentaire :.....                                      | 5  |
| Les règles de la restauration : .....                          | 5  |
| <b>LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR</b> .....                  | 7  |
| Horaires :.....  | 7  |
| Tarifs :.....  | 7  |
| Téléphone aux horaires d'ouverture : .....                     | 7  |
| Lieu :.....  | 7  |
| Le goûter : .....  | 8  |
| Les devoirs pour les élémentaires :.....                       | 8  |
| <b>LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)</b> .....         | 9  |
| <b>A LA MATERNELLE</b> .....                                   | 9  |
| Tarifs :.....  | 9  |
| Horaires :.....  | 9  |
| Les externes : .....   | 9  |
| Téléphone aux horaires d'ouverture : .....                     | 9  |
| <b>LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)</b> .....         | 10 |
| <b>A L'ELEMENTAIRE</b> .....                                   | 10 |
| Tarifs :.....  | 10 |
| Horaires :.....  | 10 |
| Les activités : .....  | 10 |
| Les règles des TAP : .....                                     | 10 |
| <b>LE CENTRE DE LOISIRS</b> .....                              | 11 |
| Horaires :.....  | 11 |
| Tarifs hors repas : .....                                      | 11 |
| Téléphone aux horaires d'ouverture : .....                     | 11 |
| Lieu :.....  | 11 |
| <b>LE TEEN'S CLUB POUR LES 9-13 ANS</b> .....                  | 12 |
| Horaires :.....  | 12 |
| 2 façons d'accéder au Teen's : .....                           | 12 |

|  |    |
|--|----|
| Tarifs hors repas : .....  | 12 |
| Téléphone aux horaires d'ouverture : .....   | 12 |
| Lieu : .....   | 12 |
| <b>LES INSCRIPTIONS</b> .....  | 13 |
| Pour la cantine, les accueils du matin et du soir, les TAP en maternelle et le centre de loisirs des mercredis scolaires : ..... | 13 |
| Pour le centre de loisirs des vacances : .....   | 13 |
| Pour les TAP en élémentaire : .....  | 13 |
| <b>LES TARIFS</b> .....  | 14 |
| <b>LE REGLEMENT DE CES PRESTATIONS</b> .....   | 16 |

# RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA MUNICIPALITE

---

En tant qu'organisateur d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), la mairie de BRETEIL a élaboré un projet éducatif en 2016. Après six ans et une nouvelle municipalité, le projet éducatif a été réécrit suite à un diagnostic de territoire sur l'enfance et la jeunesse. Ce dernier couvre le champ de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

Les grandes valeurs éducatives qui y sont défendues par la municipalité sont les *suivantes* :

- *La famille au cœur de l'éducation des enfants et des jeunes*
  - Soutenir les familles dans leur rôle éducatif
  - Impliquer les familles dans le projet, les intégrer, les associer
  - Créer davantage de liens entre les familles, l'école et nos structures (périscolaire, centre de loisirs, médiathèque...).
  - Créer des opportunités de rencontres entre parents
  
- *La santé, la sécurité physique et affective*
  - Assurer la sécurité physique et affective des enfants et des jeunes en mettant en place des actions de prévention (harcèlement scolaire, numérique, alcool, drogues, violence)
  - Développer la confiance en soi
  - Permettre la liberté d'expression
  
- *L'ouverture aux autres et le vivre ensemble*
  - Accepter la différence, s'ouvrir aux autres
  - Promouvoir l'égalité fille/garçon, éviter les stéréotypes de genre
  - Favoriser et améliorer l'accueil, l'accessibilité et l'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap
  - Favoriser les actions intergénérationnelles
  
- *La solidarité et la citoyenneté*
  - Favoriser l'entraide, le faire ensemble
  - Lutter contre l'isolement et l'individualisme
  - Éduquer à la citoyenneté, à connaître les droits et les devoirs de chacun, à participer à la vie de la commune, à prendre des responsabilités
  - Améliorer la communication avec les jeunes
  
- *L'ouverture sur le monde*
  - Développer l'éducation à l'environnement
  - Faciliter l'accès et la découverte des pratiques artistiques et culturelles pour tous

## **RESPECT DES AUTRES, LES LOCAUX ET DU MATERIEL**

---

Le respect des autres, de l'environnement et du matériel s'impose à chacun, sur tous les temps périscolaires ; aucune violence n'est tolérée. Adultes et enfants doivent respecter la Charte du Vivre-ensemble à Breteil affichée à l'école et disponible sur le portail familles.

En cas de comportement inadapté d'un enfant perturbant le groupe, l'équipe encadrante mettra tout en œuvre pour réguler avec la famille concernée et prendre les mesures adaptées. Selon la gravité des faits, une exclusion temporaire, voire une exclusion définitive, pourra être décidée.

## **RESPONSABILITE ET AUTORISATIONS DE SORTIE**

---

### Responsabilité :

Le fonctionnement des accueils de loisirs est sous la responsabilité de la Maire.

Tous les objets personnels (bijoux, clés, jeux...) apportés par les enfants le sont sous l'entière responsabilité des familles. Nous conseillons par ailleurs de ne pas porter de vêtements de valeur qui pourraient être salis ou abîmés pendant les temps d'activités ou de jeux dans la cour.

### Sorties :

Pour tous les accueils de loisirs, les familles doivent impérativement renseigner au préalable la « fiche enfant » sur le portail familles. Seules les personnes figurant sur cette fiche sont autorisées à récupérer l'enfant.

Les enfants autorisés à sortir seul de l'école sont équipés d'un porte-clés qu'ils doivent montrer au directeur des accueils périscolaires ou à l'animateur positionné à la porte de sortie de l'école.

En cas de retard d'un parent pour récupérer son enfant, le responsable de l'accueil doit être prévenu au numéro suivant: 06 48 86 02 90.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable mettra tout en œuvre pour essayer de contacter les personnes autorisées à venir chercher l'enfant. En dernier recours, le directeur des accueils périscolaires est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

Les groupes d'enfants sont amenés à sortir du centre ou des locaux périscolaires pour des activités en extérieur, aux abords du groupe scolaire à pieds ou plus loin en car (Trémelin, piscine de Montfort, plage...).

### Santé :

Un enfant malade n'est pas admis aux accueils de loisirs municipaux. Si un enfant est fiévreux ou malade durant la journée, le ou la directrice contacte les parents qui doivent venir récupérer l'enfant.

En cas d'urgence, les pompiers ou le SAMU transportent automatiquement le blessé ou le malade vers le centre hospitalier le plus proche. Les informations médicales figurant sur la fiche enfant sont transmises aux secours ; les parents sont aussitôt prévenus.

# LA RESTAURATION

---

## Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 13h45 pour l'école Les Trois Rivières et de 12h15 à 13h45 pour l'école Notre Dame.

Les enfants de l'école Notre Dame sont accompagnés jusqu'au restaurant municipal par les animateurs municipaux.

Il n'y a pas de restauration possible le mercredi midi pour les enfants n'allant pas au centre de loisirs.

## Tarifs :

De 3,33 € (tarif A) à 4,91 € (tarif E) en fonction du quotient familial (tarifs appliqués jusqu'au 31/12/24)

**Toute prestation réservée est facturée.  
Toute prestation non réservée est facturée au tarif majoré de 20%.**

## Téléphone :

02 99 06 03 97 – Responsable : Mme Marie-Laure FAISANT, cuisinière-gestionnaire

## Régime alimentaire :

Pour nous permettre d'adapter le repas de votre enfant à son allergie ou régime alimentaire, vous devez prendre contact avec Marie-Laure FAISANT et le mentionner sur la fiche enfant du portail familles. Dans le cas d'une allergie, un certificat médical devra impérativement être fourni.

## Les règles de la restauration :

Il est demandé aux enfants :

- D'aller aux toilettes avant les repas
- De se laver les mains
- De marcher calmement durant le trajet
- D'entrer et sortir du restaurant dans le calme et en petits groupes
- De se tenir correctement à table
- De goûter à tout
- De manger ce qu'ils ont pris
- De partager
- De ne pas crier
- De demander l'autorisation à un adulte pour se lever de table
- De débarrasser et nettoyer leur table

Il est permis aux enfants :

- De connaître le menu avant d'entrer
- Dans la mesure du possible de se mettre à table avec leurs amis
- De se servir seul
- De s'exprimer calmement
- De discuter avec les adultes
- De dire ce qu'ils pensent du repas
- De demander du rab

# LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

---

## Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h00 à 8h45 et de 16h30 à 19h00

Mercredi, de 7h00 à 9h00 et de 12h00 à 12h30

## Tarifs :

- Mercredi midi : de 0,50 € (tarifs A et B) à 0,60 € (tarifs C, D, E) en fonction du quotient familial.
- Matin : de 1,00 € (tarifs A et B) à 1,60 € (tarifs C, D, E) en fonction du quotient familial.
- Soir : de 1,30 € (tarifs A et B) à 1,90 € (tarifs C, D, E) en fonction du quotient familial.

(tarifs appliqués jusqu'au 31/12/24)

**Pénalités de retard après 19h (ou 12h30 le mercredi) : 1,00 € par tranche de 5 minutes**

**Toute prestation réservée est facturée.  
Toute prestation non réservée est facturée au tarif majoré de 20%.**

## Téléphone aux horaires d'ouverture :

A la maternelle : 02 99 06 07 69

A l'élémentaire : 02 99 06 22 42

A partir de 16h45, les enfants d'élémentaire sont sous la responsabilité des familles s'ils ne sont pas inscrits à l'accueil périscolaire. Cependant, dans un souci de sécurité, tout enfant trouvé seul dans le périmètre de l'école à partir de 16h55 est conduit à l'accueil payant.

## Lieu :

Le matin, les enfants de maternelle sont accueillis dans la salle d'accueil maternelle, située à gauche de l'école maternelle, rue de Montfort. Les enfants d'élémentaire sont accueillis dans le centre de loisirs (bâtiment situé en bas de la cour élémentaire, 4, rue des Vilbertes).

Le soir, les enfants d'élémentaire sont accueillis dans le centre de loisirs, jusqu'à 18h25. A partir de 18h30 tous les enfants sont regroupés dans la salle d'accueil maternelle.

Le mercredi midi, tous les enfants sont accueillis dans la salle d'accueil maternelle jusqu'à 12h30.



### Le goûter :

Un goûter est fourni par la mairie. Les enfants prennent le goûter à table, ils participent au service et au débarrassage.

### Les devoirs pour les élémentaires :

Après le goûter, un temps de calme est proposé pour les élémentaires afin qu'ils puissent faire leurs devoirs.

Un dispositif d'aide aux devoirs, encadré par des bénévoles de 17h15 à 18h00, est mis en place pour les enfants en ayant le plus besoin, pendant l'accueil du soir. Ce sont les enseignants qui orientent les familles vers ce dispositif.

# LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) A LA MATERNELLE

---

## Tarifs :

Les TAP sont gratuits pour l'année scolaire 2024/2025

## Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, juste après la restauration, jusqu'à 14h30.

## Les externes :

Les enfants ayant mangé à la maison sont accueillis à partir de 13h15 à 13h30 :

- **Les petits et les moyens qui dorment** : dans le dortoir (entrée par le hall principal de l'école).
- **Les enfants des classes de Mme CHENE PAUGAM et Mme MARQUEZ qui ne vont pas à la sieste** : dans le centre de loisirs (bâtiment situé en bas de la cour élémentaire 4, rue des Vilbertes).
- **Les enfants de la classe de Mme BENQUET** : dans la salle de garderie maternelle

Un accueil est également prévu dans la cour de l'élémentaire pour leurs grands frères et sœurs. Les parents signalent la présence de leurs enfants aux animateurs dans la cour.

Les enfants ne participant pas aux TAP sont accueillis par leur enseignant à 14h30 dans la cour (accueil possible dès 14h20).

## Téléphone aux horaires d'ouverture :

02 99 06 07 69

# LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP) A L'ELEMENTAIRE

---

## Tarifs :

Les TAP sont gratuits pour l'année scolaire 2024/2025

## Horaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 15h45 à 16h45

Dans un souci d'organisation, aucun parent n'est autorisé à récupérer son enfant avant la fin des TAP.

## Les activités :

Les enfants peuvent choisir deux ateliers parmi une liste d'activités proposées. Le service enfance jeunesse tente de répondre au mieux aux demandes, mais il ne peut s'engager à répondre systématiquement à la demande ; aussi, certains enfants se voient parfois attribuer un atelier qu'ils n'ont pas désigné en premier choix.

Les deux autres jours, ils choisissent sur le moment l'un des espaces d'activités libres, en fonction de leurs besoins, de leurs envies (espace jeux de société et création, espace jeux en extérieur).

Les enfants participent aux ateliers ou aux activités libres par alternance. Cette succession se déroule comme suit :

|                   | <b>Lundi</b>               | <b>Mardi</b>               | <b>Jeudi</b>               | <b>Vendredi</b>            |
|-------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>CP/CE1/CE2</b> | Espaces d'activités libres | Ateliers                   | Espaces d'activités libres | Ateliers                   |
| <b>CM1/CM2</b>    | Ateliers                   | Espaces d'activités libres | Ateliers                   | Espaces d'activités libres |

## Les règles des TAP :

Il est demandé aux enfants :

- De suivre les ateliers durant toute la période (de vacances à vacances)
- De ne pas perturber l'activité
- De respecter le règlement de la cour

Il est permis aux enfants :

- De choisir leurs activités
- De jouer tranquillement ou de faire leurs devoirs s'ils ne souhaitent pas participer à l'activité
- De donner leur avis sur le contenu des ateliers

# LE CENTRE DE LOISIRS

---

## Horaires :

Mercredi scolaires : de 11h45 à 18h30

Vacances scolaires : de 7h30 à 18h30

## Tarifs hors repas :

- Mercredi scolaire : de 5,30€ à 8,13€ en fonction du quotient familial.
- ½ journée vacances : de 4,30€ à 6,60€ en fonction du quotient familial.
- Journée complète : de 6,62€ à 10,16€ en fonction du quotient familial.

(tarifs appliqués jusqu'au 31/12/24)

**Pénalités de retard après 18h30 (ou 12h30 le mercredi scolaire) : 1,00 € par tranche de 5 minutes**

**Toute prestation réservée est facturée.  
Toute prestation non réservée est facturée au tarif majoré de 20%.**

## Téléphone aux horaires d'ouverture :

A la maternelle : 02 99 06 07 69

A l'élémentaire : 02 99 06 22 42

## Lieu :

Centre de loisirs, 4, rue des Vilbertes.

# LE TEEN'S CLUB POUR LES 9-12 ANS

---

## Horaires :

Mercredi scolaires : de 14h00 à 18h00

Le dernier vendredi scolaire de chaque mois : horaires annoncés dans la programmation.

Vacances scolaires : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 + des soirées annoncées dans la programmation

## 2 façons d'accéder au Teen's :

- Inscription au centre de loisirs (avec tarification centre de loisirs), en ligne via le Portail familles (<https://breteil.portail-familles.net>)  
Pour les soirées: Inscriptions par mail ([portailfamilles@breteil.fr](mailto:portailfamilles@breteil.fr))
- Les externes y ont accès librement aux horaires d'ouverture. Ils peuvent se rendre seuls au Teen's et le quitter à tout moment, comme bon leur semble.  
Inscriptions par mail pour les sorties, activités payantes et les soirées : [portailfamilles@breteil.fr](mailto:portailfamilles@breteil.fr)

## Tarifs hors repas pour les externes :

- Adhésion annuelle de 10€ + participation selon les activités spécifiques (entre 1€ et 10€)

(tarifs appliqués jusqu'au 31/12/24)

## Téléphone aux horaires d'ouverture :

A l'élémentaire : 06 48 86 02 90

## Lieu :

Salle multi-activités de l'école élémentaire Les Trois Rivières (accès par le parking).

# LES INSCRIPTIONS

---

Pour la cantine, les accueils du matin et du soir, les TAP en maternelle et le centre de loisirs des mercredis scolaires :

Les inscriptions se font sur le portail familles **au minimum une semaine** avant la prestation, **avant 18h**.

**Toute prestation réservée est facturée.  
Toute prestation non réservée est facturée au tarif majoré de 20%.**

Pour le centre de loisirs des vacances :

Les inscriptions se font sur le portail familles **au minimum 2 semaines** avant le début des vacances.

Passé ces délais, pour toute absence **justifiée** ou inscription exceptionnellement tardive et **justifiée**, il faut **au préalable** envoyer un mail à l'adresse suivante : **portailfamilles@breteil.fr**

ou contacter la mairie (02 99 06 01 01), le directeur des accueils périscolaires (06 48 85 58 37).

Si votre enfant est malade, vous devez **prévenir la mairie** (un message à l'école ne suffit pas), **sans quoi les services périscolaires vous seront quand même facturés.**

De même, en cas d'absence d'un enseignant, nous ne pouvons pas savoir quels enfants seront absents, nous prévoyons donc le nombre de repas et le nombre d'animateurs en fonction des préinscriptions. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir **envoyer un mail au portail familles** pour prévenir de l'absence de votre enfant, **sans quoi les services périscolaires vous seront quand même facturés.**

Les cas de sorties scolaires sont différents, car les enseignants préviennent la mairie et nous annulons la totalité des repas des classes concernées.

Les **absences non justifiées seront facturées**, même si vous avez prévenu en amont : **vous devez impérativement fournir un motif**. De même pour les **inscriptions tardives**, s'il n'y a pas de motif, elles **seront facturées au tarif majoré de 20%**.

**Pour le centre de loisirs**, en cas d'absence ou d'inscription tardive, **un justificatif écrit est exigé.**

Pour le Teen's Club :

Les inscriptions pour les externes, pour les sorties, activités payantes et soirées se font par mail : portailfamilles@breteil.fr

Pour les TAP en élémentaire :

Les inscriptions se font sur le portail familles avant chaque période de vacances scolaires. L'inscription engage l'enfant pour toute la période (de vacances à vacances).

## LES TARIFS

Les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (QF) du payeur. Pour cela, les familles doivent indiquer leur numéro d'allocataire CAF sur le portail familles et autoriser la mairie à consulter leur QF. A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué.

**Si le QF change en cours d'année, c'est à la famille de se manifester** auprès du service Enfance/Jeunesse. En effet, le QF n'est automatiquement mis à jour qu'en janvier de chaque année par la mairie.

Les familles relevant de la **MSA sont priées de fournir à la mairie une attestation indiquant leur quotient familial** de 2024. Dès qu'elles auront reçu la nouvelle attestation en février 2024, elles devront la transmettre en mairie. A défaut, le tarif le plus élevé est appliqué.

Tarifs actuels, valables jusqu'au 31 décembre 2024 :

| Accueils périscolaires |  |                     |                  |                 |                           |
|------------------------|--|---------------------|------------------|-----------------|---------------------------|
| Tranches               | Quotient Familial Mensualisé (QFM)               | Restaurant scolaire | Accueil du matin | Accueil du soir | Garderie du mercredi midi |
| A                      | Inférieur à 600 €                                | 3.33€               | 1.00€            | 1.30€           | 0.50€                     |
| B                      | Supérieur ou égal à 600 € et inférieur à 780 €   | 3.71€               | 1.00€            | 1.30€           | 0.50€                     |
| C                      | Supérieur ou égal à 780 € et inférieur à 1050 €  | 4.16€               | 1.60€            | 1.90€           | 0.60€                     |
| D                      | Supérieur ou égal à 1050 € et inférieur à 1300 € | 4.52€               | 1.60€            | 1.90€           | 0.60€                     |
| E                      | Supérieur ou égal à 1300 €                       | 4.91€               | 1.60€            | 1.90€           | 0.60€                     |

| Centre de loisirs<br>(tarifs hors repas) |  |                   |                  |                      |
|--|--|-------------------|------------------|----------------------|
| Tranches                                 | Quotient Familial Mensualisé (QFM)               | Mercredi scolaire | Journée vacances | 1/2 journée vacances |
| A  | Inférieur à 600 €                                | 5.30€             | 6.62€            | 4.30€                |
| B  | Supérieur ou égal à 600 € et inférieur à 780 €   | 5.98€             | 7.47€            | 4.86€                |
| C  | Supérieur ou égal à 780 € et inférieur à 1050 €  | 6.65€             | 8.31€            | 5.40€                |
| D  | Supérieur ou égal à 1050 € et inférieur à 1300 € | 7.37€             | 9.22€            | 5.99€                |
| E  | Supérieur ou égal à 1300 €                       | 8.13€             | 10.16€           | 6.60€                |

**Actions jeunesse**  
**pour le Teen's Club et les jeunes**

Adhésion pour l'année scolaire : 10.00€

L'adhésion permet de se rendre au Teen's Club tout au long de l'année et de participer aux activités menées par les animateurs municipaux. Pour les sorties ou les activités spécifiques nécessitant du matériel ou un intervenant extérieur, un supplément peut être demandé en fonction de la catégorie d'activité.

La catégorie d'activité ou de sortie est précisée dans les programmes, à consulter sur le Portail Familles.

| Tranches | Quotient Familial Mensualisé (QFM)               | Catégorie 1 | Catégorie 2 | Catégorie 3 | Catégorie 4 |
|----------|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| A        | Inférieur à 600 €                                | 1.00€       | 2.00€       | 5.00€       | 6.00€       |
| B        | Supérieur ou égal à 600 € et inférieur à 780 €   | 1.00€       | 2.00€       | 5.00€       | 6.00€       |
| C        | Supérieur ou égal à 780 € et inférieur à 1050 €  | 2.00€       | 4.00€       | 8.00€       | 10.00€      |
| D        | Supérieur ou égal à 1050 € et inférieur à 1300 € | 2.00€       | 4.00€       | 8.00€       | 10.00€      |
| E        | Supérieur ou égal à 1300 €                       | 2.00€       | 4.00€       | 8.00€       | 10.00€      |

Pénalités de retard après 18h30 pour le centre de loisirs, 19h pour les accueils périscolaires et 12h30 le mercredi scolaire : 1,00 € par tranche de 5 minutes.

**Toute prestation réservée est facturée.**

**Toute prestation non réservée est facturée au tarif majoré de 20%.**

De nouveaux tarifs sont votés courant décembre de chaque année par le Conseil Municipal.

Les factures sont disponibles sur le Portails Familles et envoyées par courrier par la Trésorerie de Montfort.



# LE REGLEMENT DE CES PRESTATIONS

---

Modes de règlement possibles :

- **Par chèque**, sous huitaine, libellé à l'ordre du Trésor Public et accompagné du coupon à détacher au bas de la facture (merci de ne pas agraffer les chèques), à envoyer ou déposer à la **Trésorerie – 20, rue de l'Étang de la Cane à MONTFORT-SUR-MEU**.
- **En espèces**, sous huitaine, au guichet de la Trésorerie (*adresse ci-dessus*).
- **Par prélèvement automatique**. Imprimé disponible en mairie ou en ligne sur le portail familles, à compléter et à retourner, accompagné d'un RIB.
- **Par chèque CESU** (sauf pour les repas) au guichet de la Trésorerie (*adresse ci-dessus*).
- **Par internet**, au moyen des références portées sur la facture, sur le site suivant : <https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

Si son montant est inférieur à 15 €, elle ne vous parviendra que lors du dépassement de ce seuil. C'est-à-dire, le mois suivant si votre enfant reprend un repas.